

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme vous le savez depuis près de 20 ans nous devons, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, présenter un débat d'orientation budgétaire qui pourrait paraître superflu, mais qui a en fait un intérêt, c'est de présenter le contexte dans lequel se trouve la Ville au moment de préparer son budget et également de vous exposer les contraintes qui sont les nôtres.

Je vous exposerai successivement, comme je viens de vous le dire les éléments de la conjoncture économique, le projet de loi de finances de l'exercice à venir et le pré-CA de l'exercice en cours.

Tout d'abord, les éléments de la conjoncture économique : vous pensez peut-être que c'est une répétition car bien entendu, vous les connaissez tous, mais en fait c'est un résumé assez exhaustif de la situation actuelle.

En premier lieu, l'économie mondiale ne parvient pas à s'extraire de la crise qui l'a secoué depuis maintenant 5 ans. La croissance dans les économies avancées continue à décevoir.

Celles-ci ralentissent au deuxième trimestre et sont anticipées à l'arrêt pour le deuxième semestre 2012. Seuls les Etats-Unis, portés par la demande des ménages, auraient sur la fin de l'année une croissance que l'on pourrait qualifier «d'assez soutenue», bien qu'inférieure à ses niveaux d'avant 2008.

Mais les Etats-Unis se trouveraient aujourd'hui au seuil d'un précipice budgétaire, si les Républicains et les Démocrates ne parvenaient pas, dans les jours qui viennent, à s'entendre, pour contenir la dette américaine. Un programme préétabli de coupes budgétaires et de suppressions d'avantages fiscaux se mettra automatiquement en place ce qui fera basculer les Etats-Unis purement et simplement dans la récession.

La prise de conscience qui en résulte, mine l'ensemble de l'économie mondiale.

Quant à la zone euro, elle reste l'épicentre de la crise. Elle devrait entrer en récession au troisième trimestre avec une croissance négative de -0,2 %, engendrée par le renchérissement de l'euro et la faiblesse de la demande intérieure fragilisée par les mesures de rigueur : la hausse du prix des matières premières énergétiques et augmentation du chômage.

La France devrait voir, quant à elle, sa croissance nulle du début de l'année se prolonger sur la fin de l'année. Les exportations sont pénalisées par la baisse de la demande mondiale et le renchérissement de l'euro. Le pouvoir d'achat des ménages est amputé par la hausse du prix du pétrole, l'augmentation des prélèvements obligatoires et les pertes d'emploi. La hausse du taux de chômage devrait se poursuivre et s'établir en fin d'année à environ 10,6 %.

Quels remèdes raisonnables peut-on proposer ? Le chemin est très étroit entre une nécessaire austérité visant à réduire les déficits et des mesures de soutien à la croissance.

Les états sont confrontés à un dilemme : rétablir la confiance dans leur capacité à honorer leur dette, les marchés sont très sensibles à ces sujets, les taux souverains italiens et espagnols sont ainsi repartis à la hausse à la fin du premier trimestre, après l'annonce par ces états de la hausse de leurs prévisions de déficits. C'est la logique du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance ou traité budgétaire qui conditionne les mécanismes de solidarité financière à la mise en œuvre de règles de discipline budgétaire.

La deuxième branche du dilemme consiste à relancer la croissance et stimuler la création d'emplois. Les états sont donc dans l'obligation de trouver des mesures d'assainissement de leurs finances qui ne grèvent ni la consommation des ménages ni la santé des entreprises...

Il existe une crise, comme vous le savez, du financement de l'économie. Les problèmes de liquidité concernent l'ensemble de la sphère économique et notamment les collectivités territoriales.

En 2012, l'Etat a demandé à la Caisse des Dépôts et Consignations d'intervenir pour que les collectivités locales puissent couvrir leurs besoins de financement long terme. Toutefois, cette offre n'est pas suffisante pour compenser le repli des prêteurs traditionnels des collectivités locales mais aussi la disparition de Dexia crédit local.

Pour l'année 2013, le problème du financement long terme, risque de nouveau de se présenter. Il n'est pas du tout certain, en effet, que la Caisse des Dépôts et Consignations interviendra

de nouveau et l'intervention de la Banque Postale en lieu et place de Dexia ne pourra se faire que progressivement. En outre, le coût des financements en termes de marge et de commissions n'a jamais été aussi important.

Abordons, si vous le voulez bien, le projet de loi de finances 2013 avec la réduction des déficits publics.

L'endettement de la France a atteint à son tour, comme vous le savez, des niveaux très importants.

Le critère de Maastricht, 60 % du PIB, respecté jusqu'en 2003, a été complètement lâché en 2009 lorsqu'il a fallu mettre en place le plan de relance destiné à sortir de la crise des subprimes. Depuis, malgré les mesures de discipline décidées : 2011 gel en valeur des dépenses de l'Etat, 2012 plan de réduction des déficits, rien n'enraye malheureusement l'évolution de l'endettement français qui devrait frôler les 90 % en 2012.

Le Gouvernement rappelle donc que retrouver un niveau d'endettement plus supportable est devenu aujourd'hui, une priorité pour lui et il s'astreint, pour atteindre cet objectif, à des mesures drastiques de réduction des déficits publics.

Le Président a largement communiqué sur ce sujet et clairement rappelé sa volonté ferme de parvenir à réduire les déficits à 3 % du PIB, c'est-à-dire revenir aux critères de Maastricht dès 2013. Cette volonté se traduit par la nécessité d'opérer une réduction du déficit à hauteur de 30 milliards d'euros dès 2013. Ce niveau peut être comparé au plan de réduction des déficits proposé par le précédent Gouvernement qui s'élevait à 11 milliards d'euros répartis sur deux exercices.

C'est donc un effort historique qui nous est demandé.

Si l'on parle de l'endettement, il est facile de dire qu'il est excessif (graphique). Le graphique qui vous est présenté démontre qu'il est très difficile de sortir d'une situation de surendettement. On constate que malgré les efforts consentis, le niveau d'endettement prévisionnel de la France restera très élevé sur les prochaines années.

C'est d'autant plus vrai que le budget de l'Etat a été construit sur une hypothèse de croissance de 0,8 % sur 2013. Or à la fin du mois d'octobre 2012, le consensus des économistes anticipait une croissance 2013 de seulement 0,3 %. Les économistes craignent donc, aussi les effets récessifs d'une trop grande rigueur.

Pour ce qui concerne les collectivités locales, elles seront donc mises à contribution de diverses manières.

Tout d'abord, et cela n'est qu'une suite de ce qui était précédemment, le gel des dotations de l'Etat en 2013.

L'Etat avait annoncé, en 2011, un gel en valeur de ses concours financiers aux collectivités territoriales.

Cette mesure de gel constitue déjà, en soi, une diminution en euros constants, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire les années précédentes, puisque les collectivités subissent aussi l'inflation. Au-delà, la Ville de Lyon, en lieu et place d'un gel de ses dotations, a connu pour sa part, une diminution de ses recettes.

La dotation forfaitaire de la Ville se compose en effet en trois parties : une part population, une part superficie et le complément de garantie.

Afin de compenser l'augmentation des dotations liées à l'accroissement de la population fondée sur la donnée des recensements, l'Etat a limité en 2011 la diminution du complément de garantie à 6 %. Cela s'est traduit, pour Lyon, par une diminution de ses recettes de 1,8 million d'euros en 2011 et en 2012 et cette diminution a été estimée à 2,2 millions d'euros en 2013.

Les variables d'ajustement que sont la compensation des taxes foncières et DCTP ou des Dotations de Compensation de la Taxe Professionnelle sont également concernées. Elles devraient diminuer de plus de 14 % l'an prochain.

Seuls les crédits destinés au FCTVA progresseront de 120 millions d'euros, ce qui devrait porter le montant de l'enveloppe à 5,6 milliards d'euros, niveau correspondant aux dépenses d'équipement effectuées par les collectivités.

La Cour des Comptes estimant l'évolution tendancielle des concours de l'Etat à 500 millions d'euros, l'effort demandé aux collectivités peut être estimé à 400 millions d'euros.

Au terme de cette loi de finances 2013, on constate une diminution de l'enveloppe normée à compter de 2014.

Le projet de loi de programmation des finances publiques propose une diminution de 750 millions d'euros de l'enveloppe normée, enveloppe qui regroupe l'ensemble des dotations de l'Etat versées aux collectivités locales entre 2013 et 2014, puis une nouvelle diminution de 750 M€ entre 2014 et 2015.

Les collectivités territoriales seraient donc mises à contribution à hauteur de 2,25 milliards sur la période 2013-2015.

De plus, à l'issue de la présentation du rapport Gallois, le Gouvernement a élaboré le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi qui se veut un levier en faveur de la croissance. Ce pacte prévoit d'accorder 20 milliards d'euros de crédits d'impôts aux entreprises françaises.

Cette dépense supplémentaire serait financée, à compter de 2014, par une recette de 10 milliards d'euros consécutive à l'augmentation de la TVA d'une part et par une réduction supplémentaire de 10 milliards d'euros des dépenses de l'Etat, d'autre part.

Les collectivités territoriales seront mises à contribution mais selon des modalités qui restent à définir.

En ce qui concerne le renforcement de la péréquation verticale, c'est-à-dire la péréquation de l'Etat vers les collectivités locales, le Gouvernement a traduit dans son projet de loi de finances, sa volonté d'améliorer l'efficacité de la péréquation verticale en l'augmentant, d'une part, et en la ciblant sur les communes les plus défavorisées, d'autre part.

Concrètement, la progression des dotations de péréquation qui s'était élevée à 119 millions entre 2011 et 2012 sera doublée. Ces dotations progresseront de 238 millions entre 2012 et 2013 :

- dotation de solidarité urbaine + 120 M€,
- dotation de solidarité rurale + 78 M€,
- dotation nationale de péréquation + 10 M€
- et enfin les dotations spécifiques aux départements et régions + 30 M€ globalement.

Nous venons de voir la péréquation verticale, en ce qui concerne la péréquation horizontale, c'est-à-dire la péréquation entre collectivités locales, le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales ou FPIC, reçoit application.

Les modalités d'application de ce dispositif sont toutefois remises à l'étude à l'issue d'une année de fonctionnement.

La Ville étudie avec une grande attention les évolutions potentielles de ce FPIC. Nous avons vu la loi de finances, voyons à présent les grandes lignes du résultat 2012 de la Ville de Lyon, c'est-à-dire l'atterrissage de cette année puisque nous sommes pratiquement en fin d'année.

Abordons donc tout d'abord les dépenses contenues.

Les efforts initiés depuis 2008 pour assurer une gestion rigoureuse des finances de la Ville ont été pérennisés sur l'année 2012.

Ces efforts devraient permettre de constater une nouvelle fois, une évolution d'ensemble modérée alimentée par, d'une part :

- une masse salariale qui sera en réalisation, inférieure au montant budgété au BP 2012, soit 307,3 millions d'euros, et dans une évolution inférieure à 3 % par rapport à 2011,
- et d'autre part, par des frais financiers en léger recul, résultat du désendettement de la Ville en 2011, combiné à la baisse du taux d'endettement observée sur l'année.

Seules nos charges courantes pourraient connaître une progression significative cette année sous l'impact principalement des augmentations exogènes que nous avons subies, parmi lesquelles la hausse des prix de l'énergie et la mise en œuvre du FPIC dont je viens de vous parler (Fonds de Péréquation des Ressources Communales).

Quant aux recettes de l'exercice, elles ont évolué modérément. Elles amorcent, en effet, un premier tassement qui laisse augurer une certaine atonie sur les années à venir.

En 2012, la fiscalité aura été moins dynamique, ce qui explique une évolution plus ténue des bases. Au-delà de la majoration forfaitaire votée chaque année par le Parlement en loi de finances, la Ville bénéficie en effet d'une évolution physique de ses bases de fiscalité. Cette évolution physique, après avoir été particulièrement dynamique ces dernières années, serait en léger retrait en 2012. On constate une diminution en effet des constructions nouvelles et des réhabilitations.

Quant aux droits de mutation qui ont été une manne ces dernières années, ils se réaliseront de façon satisfaisante mais seront indiscutablement en repli par rapport à 2011.

Après un début d'année très prometteur, l'encaissement des droits de mutation connaît en effet un reflux important depuis plusieurs mois, la modification de certaines dispositions fiscales au 1^{er} février 2012 aura probablement accéléré les mutations sur la fin 2011, avec un effet rebond sur 2012.

En parallèle, nous avons toutefois quelques bonnes nouvelles, la ville est restée éligible au titre de la dotation de solidarité urbaine et a ainsi bénéficié de l'intégralité de cette dotation, soit 4,8 millions d'euros. Une action importante a été entreprise par la direction en charge de la taxe locale sur la publicité extérieure afin d'en assurer la juste application. Cette action a permis d'optimiser le rendement de cette taxe avec une progression de plus de 150 % de son montant attendu en 2012.

Je précise que cette TLPE, Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, créée au 1^{er} janvier 2009, vient en remplacement de l'ancienne taxe sur les affiches. Elle frappe :

- les publicités,
- les pré-enseignes -ce sont les dispositifs qui indiquent par exemple « à 100 mètres à gauche votre magasin »-
- et les enseignes.

Je précise également que seules les enseignes de plus de 7 m² sont toutefois concernées, la Ville ayant choisi d'exonérer les dispositifs les plus petits, et donc le petit commerce.

Sont également hors champ de la taxe, les supports dédiés à l'affichage de publicités non commerciales ou concernant les spectacles.

Nos marges de manœuvre sont ainsi préservées, le résultat des évolutions que je viens d'énoncer montre que l'épargne brute de l'exercice 2012 devrait être stabilisée autour de 95 à 100 millions d'euros.

Cette épargne brute devrait permettre à la Ville, associée à des recettes propres d'investissement restées dynamiques sur l'exercice, d'autofinancer quasi intégralement l'ensemble des dépenses d'équipement de l'année 2012. Ces dernières devraient s'établir entre 115 et 125 millions d'euros.

En 2012, la Ville devrait maintenir son endettement autour de 340 millions d'euros, soit 695 € par Lyonnais. Pour être plus exact, l'encours oscillera entre 330 et 350 millions d'euros selon les niveaux définitifs qui seront constatés à la fin de l'année sur l'épargne brute et les dépenses d'équipement.

Quant à la capacité de désendettement qui est un indicateur très important dans le contexte actuel, elle devrait se maintenir sous la barre des quatre ans. Je vous rappelle qu'elle s'élevait à 3,3 ans à la fin de l'année 2011.

Parlons de l'endettement et de la capacité de désendettement. Vous pourrez constater, à la lecture de ce graphique, que la période de stabilisation de l'encours de la dette de la Ville amorcée en 2001 ne sera pas contredite cette année encore.

Je vous rappelle que les années 2010 et 2011 ont été, à la faveur de recettes de fonctionnement dynamiques et d'une gestion rigoureuse de nos dépenses, des années de réduction exceptionnelle de notre encours de dette : - 94 millions d'euros en cumulé sur deux ans.

En 2012, préservant les réductions engrangées antérieurement, nous réussissons à maintenir notre encours autour de 340 millions d'euros, ce qui représente un niveau inférieur de près de 90 millions d'euros à ce qu'il était à fin 2001.

Quelques éléments du cadrage du budget primitif 2013 : la bonne santé financière de la Ville voit ses marges de manœuvre préservées, ce qui ne nous conduit néanmoins pas à occulter les incertitudes, les contraintes qui pèsent sur nous. Quelles sont-elles ?

- Le tassement constaté cette année sur la taxe additionnelle aux droits de mutation sur notre produit fiscal et nos recettes d'activité risque de se pérenniser.

- Les contraintes financières fortes qui pèsent sur l'Etat risquent de se traduire encore une fois par des répercussions financières de plus en plus importantes sur les collectivités locales. Il suffit de se référer aux dispositions du projet de loi de finances pour 2013, et le projet de loi de programmation des finances que nous évoquions précédemment.

- Les hausses des prix des matières premières et de l'énergie devraient continuer à peser significativement sur nos budgets.

- Enfin, l'accès au crédit bancaire sera probablement encore freiné par un manque de liquidités des banques et par le retard pris dans la mise en œuvre d'une banque de remplacement de Dexia Crédit local.

C'est pourquoi nous conserverons la ligne directrice prudente qui est la nôtre depuis plusieurs années.

Le cadrage budgétaire 2013 a ainsi été défini avec pour objectif d'assurer l'intégration claire de l'ensemble des contraintes que nous venons d'exposer dans notre futur budget, tout en respectant toutefois les engagements qui sont les nôtres depuis 2008, soit une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement, le maintien des taux de fiscalité au niveau voté en 2009, un volontarisme clair sur le plan de l'investissement, la maîtrise de notre endettement et une capacité de désendettement en deça des 8 ans à l'aune de 2014.

Quant au cadrage relatif aux dépenses de fonctionnement, il concerne à la fois les dépenses de gestion et les frais financiers.

- Pour ce qui concerne les dépenses de gestion, les dépenses récurrentes auront une évolution calée sur l'inflation avec toutefois un effort spécifique sur les postes soumis depuis quelques années à des hausses de tarifs significatives, les fluides en particulier, ainsi que sur les postes ayant vocation à favoriser le déploiement du service public rendu aux Lyonnais, restauration scolaire, cadre de vie, etc.

- La masse salariale, quant à elle, aura une évolution sur 2013 qui permettra de respecter l'engagement pris par le Maire d'assurer une croissance annuelle moyenne de ce poste en-deçà du seuil des 3 % d'ici la fin du mandat. Les créations de postes seront, comme antérieurement, réservées en priorité aux ouvertures de nouveaux équipements. Les nouvelles dispositions du projet de loi de financement de la Sécurité sociale seront néanmoins absorbées. Je vous rappelle qu'il s'agit du relèvement du taux de cotisation employeur à la CNRACL, organisme de retraite des fonctionnaires.

- Quant aux subventions, la politique de maîtrise de ce poste de dépenses sera reconduite pour le cinquième exercice consécutif. Ainsi, les subventions qui ne sont pas indexées par un engagement pluriannuel resteront stables. Seules quelques hausses exceptionnelles ou nouvelles attributions seront concédées, mais elles feront l'objet d'un arbitrage du Maire afin que nous restions dans l'optique d'un effort très resserré.

Enfin, en ce qui concerne les frais financiers, la Ville stabilisant son encours en 2012, nous actons des anticipations à la baisse des marchés. Nous restons toutefois prudents, considérant une ressource d'emprunt dont la cherté n'a cessé de croître de la part des marges et des commissions appliquées. Ce poste sera donc en léger retrait au BP 2013.

Le programme d'investissement pour 2013 : du côté de ces dépenses d'équipements, nous inscrivons des crédits à hauteur de 170 millions d'euros.

L'année 2013 s'annonce en effet comme le point culminant en termes de réalisations budgétaires relatives au plan d'équipement en cours, ce qui correspond parfaitement à la logique du cycle de l'investissement sur le mandat.

Les crédits inscrits permettront ainsi de couvrir différentes dépenses, dont celles afférentes à des opérations qui seront livrées sur l'année et parmi lesquelles je vous cite les plus importantes :

- le parc Sergent Blandan, actuellement en cours d'aménagement, et dont l'ouverture est prévue à ce jour pour l'automne 2013,

- la première tranche du Centre Nautique du Rhône rénové au niveau de ses bassins Nord et de ses plages, qui proposera également des bassins ludiques,

- les groupes scolaires Marie Bordas, Combe Blanche et Victorien Sardou, ce dernier se caractérisant d'ailleurs par le fait qu'il s'agira d'une école à énergie positive, le bâtiment produira plus d'énergie qu'il n'en consommera,

- enfin, la livraison de l'espace Montchat dans le 3^e arrondissement qui comprendra trois pôles : une salle de spectacles, une MJC et des locaux associatifs.

Les crédits inscrits couvriront également des opérations qui seront lancées sur l'année, dont l'opération de construction de la Cuisine centrale à Rillieux-la-Pape. Enfin, ces crédits seront mobilisés sur d'importantes opérations en cours, parmi lesquelles nous pouvons citer principalement le projet Rives de Saône, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Grand Lyon et qui donne lieu à la participation financière de la ville pour les aspects « Espaces verts » notamment, la rénovation de différentes résidences de personnes âgées conduite par la SAHLMAS et le CCAS et pour laquelle la

ville versera des subventions d'équipement à hauteur de 5,1 M€, enfin le logement social, pour lequel nous verserons 4 M€ de subventions.

Alors, en conclusion, mes chers Collègues, après ce discours un peu fastidieux, j'en conviens, je souhaite souligner une fois encore le choix qui est le nôtre et qui, dans le contexte très instable que nous connaissons, vise plus que jamais à la prudence.

Les dépenses de fonctionnement du budget 2013 seront contenues, comme elles l'ont été depuis le début de ce mandat, malgré de fortes tensions exogènes, malgré également l'impact des mesures nouvelles issues du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2013.

Cet effort de gestion renouvelé se légitime d'autant plus aujourd'hui, que nous entrons dans une phase d'atonie de nos recettes propres et des perspectives sombres sur celles que nous adjoint l'Etat.

Si nous ne remettons pas en cause la nécessité pour l'Etat de mettre en œuvre un effort historique de redressement des comptes publics, celui-ci nous emmène vers de nouvelles exigences, que nous intégrons d'ores et déjà, afin de conserver tout notre dynamisme en termes d'investissement, sans pour autant recourir immodérément à l'emprunt.

Notre objectif sur le plan financier demeure, in fine, l'adoption d'un budget ajusté en dépenses aux ressources de notre collectivité et la préservation de nos grands équilibres financiers.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur Brumm. Très belle fresque, allant du macro économique jusqu'au micro économique ! S'il y a un mercato dans quelques temps pour le Ministère des Finances, on regardera si on ne va pas vous prêter.

(Rires.)

Donc, je donne la parole à M. Geourjon.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Sénateur-Maire, Président du Grand Lyon, chers Collègues, je dois vous avouer que le mot « changement » est une source de surprises quotidiennes. En effet, en lisant ce document, je me suis dit que le changement, c'était finalement bien pour maintenant !

Depuis le début du mandat, il ne s'est pas passé un débat d'orientation budgétaire où vous ne critiquiez les restrictions financières de l'Etat. Et là, subitement, vous découvrez l'ampleur des problèmes économiques et financiers de la France et de l'Europe. Et vous nous les décrivez d'ailleurs précisément.

Monsieur le Maire, Monsieur le Président, chers Collègues de la Majorité, chers Collègues, vous auriez semble-t-il changé. Aujourd'hui, les mesures de rigueur proposées par le Gouvernement sont devenues des mesures de bonne gestion. Nous verrons dans les prochains mois si elles sont efficaces.

Je suis heureux que vous preniez conscience de la nécessité de bien gérer les finances publiques. Heureux finalement, que vous rejoignez les inquiétudes et propositions formulées par des Parlementaires centristes depuis plusieurs années et que vous ralliez finalement aujourd'hui des mesures, telle que la règle d'or ou la TVA anti-délocalisation.

Alors, vous allez me dire -et je vous vois déjà bouillir- que tout cela n'a rien à voir avec les orientations budgétaires de la Ville de Lyon. Pourtant, comme l'a rappelé Richard Brumm, pour bâtir un budget, mieux vaut prendre position sur ce qui l'entoure. Et d'ailleurs, c'est bien ce que vous faites dans ce rapport. Ce que vous nous présentez ce soir, ne nous donne qu'un bref aperçu de vos orientations budgétaires, concernant la Ville de Lyon stricto sensu.

Nous entrerons bientôt dans le dernier exercice plein du mandat, et vous nous proposez huit pages, dont six sont exclusivement consacrées à une synthèse des actualités économiques et financières. Restent deux pages pour évoquer la Ville de Lyon, en 2012 et en 2013 : c'est peu ! Prenez donc exemple, Monsieur le Maire, sur le Président du Grand Lyon, qui présente généralement des DOB beaucoup plus précis.

Et sur ces deux pages lyonnaises, seules quelques vagues lignes sur vos ambitions en matière d'investissement, pour nous dire que la Ville de Lyon va investir. En résumé et pour faire court : quand ça avance mal, c'est la faute de l'Etat ! Quand ça avance bien, c'est grâce au Grand Lyon ! Finalement, à la Ville de Lyon, les seules vitesses qui existent sont le point mort ou la marche arrière ! Pourtant, il y a des choses à faire.

Pour commencer, puisque vous admettez dans ce document que notre pays est en situation délicate, ce qui a des conséquences évidentes sur les collectivités, vous pourriez montrer l'exemple. Par exemple, en réformant avant d'y être obligé. Cela changerait des habitudes françaises. La première réforme, qui conduirait à des économies de fonctionnement et nous permettrait sans doute d'investir encore plus, ce serait d'accélérer le rapprochement Ville de Lyon/Grand Lyon, aller plus loin que les réflexions. Décider d'un grand changement, d'un vrai changement, avec une fusion complète des deux administrations.

Vous le pouvez, mais le voulez-vous ? Si vous vous engagez dans cette voie, vous auriez notre soutien.

La deuxième réforme est de supprimer l'échelon administratif Ville de Lyon, en transférant les dossiers de proximité aux mairies d'arrondissement (propreté, petite enfance, associations, équipements de proximité...) et en transférant au Grand Lyon les dossiers globaux. Ainsi, le Grand Lyon s'appellerait tout simplement Lyon et aurait son siège ici même à l'Hôtel de Ville.

Il est évident que cette dernière réforme nécessite une modification législative, mais vous êtes Parlementaire, Monsieur le Maire, pour le moment.

Evidemment, pour une telle démarche, il est indispensable et logique d'associer le personnel. Concerter. Discuter. Négocier. Enfin, tout ce que vous avez visiblement du mal à faire, ou que vous ne voulez pas faire, à la Ville de Lyon, comme au Grand Lyon. Je ne reviendrai pas sur la grève dans la collecte des déchets, ni sur les grèves dans les cantines. A chaque fois, ceux qui en paient les conséquences, ce sont les Lyonnais.

Vous le voyez, nous restons fidèles à nos convictions, nous n'avons pas changé. Et finalement, vous non plus Monsieur le Maire, vous restez dans un statu quo qui n'offre pas aux Lyonnais une vision, une ambition pour Lyon. Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, ce débat budgétaire a lieu à un moment particulièrement grave. La France a été brutalement rattrapée par la crise, avec la stagnation de l'économie et l'envolée du chômage, ainsi que la perte continue de compétitivité des entreprises.

Pour le Gouvernement, c'est un retour brutal à la réalité, après six mois marqués par des volte-face présidentiels, la cacophonie ministérielle, les couacs en série, et les bisbilles permanents entre Socialistes, Ecologistes et Communistes, sur des sujets très importants comme celui du Traité budgétaire.

Sous la pression de la réalité, le Président semble enfin avoir défini un cap. Mais vos amis vont-ils réellement changer de dogme économique et s'engager en faveur d'une économie de l'offre, innovante, schumpétérienne et créatrice d'emplois ou en rester à sa vision habituelle, étatisiste, keynésienne, à un chômage élevé mais accepté, car indemnisé par les taxes et les impôts ?

L'Allemagne, partenaire incontournable en Europe, émet des doutes et appelle la France à faire des réformes structurelles. Plusieurs mesures annoncées par le Gouvernement vont pourtant en sens inverse et se traduisent par des décisions qui augmentent les dépenses : comme la révision des retraites ou le recrutement de 60.000 fonctionnaires...

Les 60 milliards d'économies de dépenses publiques annoncés d'ici 2017, sont difficiles à appréhender au regard des promesses électorales du Président. Et il serait dramatique que, faute de savoir réduire son propre train de vie, l'Etat fasse porter les efforts sur les citoyens, sur les entreprises et sur les collectivités locales. Une chose est sûre, tout le monde va devoir payer. Les collectivités vont aussi trinquer fortement dans les années à venir.

Un acte 3 de la décentralisation est en préparation. Ne conviendrait-il pas mieux, avant toute chose, de tout remettre à plat et de faire le bilan, en toute clarté, des trente années de décentralisation ?

L'heure devrait être d'abord à la clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales et entre les différents niveaux de collectivités territoriales.

Pour autant, ce n'est pas le chemin qui semble se dessiner. La clause générale de compétence pourrait être rendue aux Régions et aux Départements. Le choix serait celui de « conférences territoriales des compétences », où tous les niveaux se mettraient d'accord sur les compétences que chacun exercera et pour négocier avec l'Etat d'éventuels transferts de compétences à titre d'expérimentation.

Comment s'articulera alors ce « grand marchandage » des compétences, avec l'effort de redressement des comptes publics ? On a entendu parler de « pacte de confiance et de solidarité » :

qu'est-ce qui se cache derrière ces vocables ? Tout cela est flou et ne laisse pas présager d'une rationalisation indispensable du « millefeuille territorial ».

La situation des finances publiques le commande. Les collectivités territoriales doivent faire face à des contraintes financières de plus en plus fortes. Elles vont devoir participer au redressement des finances publiques. Les choix politiques du Gouvernement impacteront aussi leurs budgets.

Pour la Ville, des tendances se dessinent : j'en citerai deux.

D'abord au niveau des recettes, une décre de dotations de l'Etat qui va s'accélérer.

Le principe du gel en valeur qui s'applique depuis 2011 est prévu pour 2013.

Le montant global des dotations versées par l'Etat l'an prochain, restera donc identique à l'an dernier, sans revalorisation liée à l'inflation, ce qui correspond en réalité, avec l'inflation, à une perte de recettes, de l'ordre de 2,2 M€ en 2013, soit 400.000 € de plus qu'en 2012.

L'objectif assigné par le projet de loi de programmation des finances publiques 2012-2017, est de diminuer l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités territoriales de 750 M€/an en 2014, puis du même montant en 2015, soit -1,4 %/an au niveau national.

Vous avez, durant plusieurs années, dénoncé le désengagement de l'Etat. Nous constatons que maintenant que vos amis sont au pouvoir, ce mouvement s'accélère.

Maintenant les prochains budgets devront être bâtis sur la certitude d'une diminution des dotations de l'Etat, il ne faut pas s'enfouir la tête dans le sable, il faut regarder la réalité en face et les prochains budgets devront être bâtis également sur des hypothèses globales de recettes en stagnation car la ville est aussi de plus en plus impactée par les dispositifs de péréquation.

Deuxième élément que je voulais mettre en valeur, c'était au niveau des dépenses de fonctionnement, on va enregistrer :

- d'abord la traduction budgétaire des effets de la péréquation : il devrait en coûter 1,6 million d'euros pour la Ville en 2013, soit 1 million de plus qu'en 2012 avec une montée en charge prévue jusqu'en 2016. D'après le Comité des Finances locales, le montant moyen prélevé sera de 4 euros par habitant.

- et puis le relèvement de la contribution employeur à la cotisation retraite des agents, soit 1,8 million d'euros en dépenses en plus. Il faut y ajouter l'annulation de l'amendement du Sénateur UDI Jean Arthuis se traduisant par un relèvement de 0,9 % à 1 % de la taxe prélevée sur la masse salariale pour le CNFPT.

Il nous faudra donc composer avec ces données incontournables des prochaines préparations budgétaires auxquelles s'ajoutent d'ailleurs des choix politiques du Gouvernement qui augmentent les contraintes et génèrent des incertitudes.

Plusieurs domaines du budget sont concernés :

En recettes :

- il y a la politique fiscale du Gouvernement. En 2013, le projet de budget va aussi imposer un choc fiscal aux ménages. Le gel du barème de l'impôt sur le revenu frappera le plus les classes moyennes. Pour 16 millions de ménages l'impôt sur le revenu va augmenter de 2 % en 2013. Dans ce contexte, il sera difficile de demander un peu plus aux familles par une hausse du prix des services publics communaux, sous peine de dégrader encore davantage leur pouvoir d'achat,

- la politique de logement impactera sur les droits de mutation. Au troisième trimestre 2012, la baisse des mises en chantier de logements neufs s'est accélérée. Il n'y aura pas au 4^e trimestre le rebond observé l'an dernier dans les recettes. Rien ne permet de prévoir un redressement l'an prochain. Le prêt à taux 0 + ne répond pas aux besoins et le dispositif Duflot est encore moins intéressant que le Besson qui avait eu un impact fort sur le marché de l'immobilier.

Du côté des dépenses, il y a un certain nombre de dépenses à anticiper :

- les emplois d'avenir. Le Ministre Sapin a invité les collectivités territoriales à utiliser les emplois d'avenir. Elles seront fortement sollicitées pour créer ce type d'emplois : des CDD de 36 mois subventionnés aux trois quart par l'Etat. La Ville de Villeurbanne a déjà annoncé son intention de recruter 150 emplois d'avenir, comment la Ville de Lyon va-t-elle répondre à cet appel ? Qui assurera la prise en charge financière au-delà des 36 mois ?

- la réforme des rythmes scolaires. On a déjà eu l'occasion d'en parler dans cet hémicycle. Elle va coûter cher aux communes qui constitueront la variable d'ajustement de la réforme. L'impact sera sans doute accru pour la Ville de Lyon du fait de la solidarité territoriale.

- enfin toujours du côté des dépenses, des cofinancements incertains. Le Ministre de la Ville a déclaré que la vidéo-protection n'était plus une priorité nationale. En 2013, l'enveloppe devrait être divisée par 3. Les crédits vont diminuer, et cela au moment justement où la Ville de Lyon envisage d'atteindre les 300 caméras d'ici 2014 en engageant un plan ambitieux.

Ce contexte général met sous pression le budget de fonctionnement en dépenses comme en recettes. Les exercices budgétaires des années à venir vont être de plus en plus délicats et donc de plus en plus difficiles à boucler.

Cet environnement tendu n'est pas sans incidence sur la manière dont devrait se dérouler ce débat budgétaire.

Il doit gagner en perspective pluriannuelle. Il devrait s'appuyer sur une vraie prospective financière sur le long terme pour appréhender le plus précisément possible la réalité budgétaire et financière de la collectivité, c'est-à-dire la progression des dépenses et des ressources disponibles, en sommant toutes les données nécessaires à une juste discussion budgétaire.

Vos documents ne sont pas suffisants pour aborder dans des conditions satisfaisantes les problèmes à moyen et long termes de gestion budgétaire et financière de la Ville. L'enjeu central est d'affiner notre connaissance des conditions de maintien de l'autofinancement.

Vous nous dites que la ville prévoit d'investir plus de 100 millions d'euros en 2013. C'est indispensable d'investir et on comprend l'intérêt d'un tel affichage, surtout à la veille des élections municipales. Seulement, votre calendrier est électoral, vous ne nous dites rien sur l'évolution à moyen terme des différents équilibres financiers. Quel équilibre à venir dans la section de fonctionnement alors que les recettes se tassent et que la pression encore une fois est forte sur les dépenses ?

L'épargne brute va être difficile à maintenir à un haut niveau. Parallèlement l'accès au crédit s'est dégradé depuis la crise de 2008 et plus particulièrement sur la dernière période 2011-2012 avec à la fois une forte diminution des prêts bancaires et une augmentation importante de leur coût. Et il est évident que le secteur bancaire ne pourra pas couvrir totalement et durablement l'intégralité des besoins de financement.

Comment anticipez-vous précisément ces éléments ? Dans un contexte de raréfaction durable des ressources, la priorité est à l'ajustement budgétaire par la maîtrise des dépenses. Quels sont vos outils et mesures de fonds pour véritablement rationaliser les dépenses de fonctionnement et dégager des marges de manœuvre ?

Face à une offre bancaire rare et chère et à une agence de financement au caractère incertain, quelle gestion des emprunts, quelle gestion des investissements ? Quelle diversification des sources de financements, je pense notamment à la possibilité d'émission obligataire ?

Ce contexte financier très tendu doit être propice à l'innovation.

Or, les orientations que vous proposez, si elles sont conformes à vos calculs électoraux, ne sont pas à la hauteur de la situation exceptionnelle de bouleversements des finances publiques que nous connaissons. Bref, nous dénonçons donc des orientations réalistes, mais sans horizon et c'est ce qui manque à votre projet de budget aujourd'hui, des orientations sans horizon.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est assez drôle de voir en 6 mois le chemin parcouru par le parti socialiste auquel vous appartenez, Monsieur le Sénateur-Maire.

M. LE MAIRE : A l'UMP, ce n'est pas terrible non plus !

Mme BALAS Laurence : Je vous parle pour l'instant du parti Socialiste. Chacun ses sujets.

M. LE MAIRE : Vous n'auriez pas du commencer comme cela !

Mme BALAS Laurence : Ecoutez, moi j'ai envie de commencer comme cela. Je continue.

Alors, vous avez peu à peu pris conscience de la réalité économique internationale et nationale. Tout d'abord, votre Gouvernement a fait voter le pacte budgétaire européen voulu par Nicolas Sarkozy limitant le déficit du budget à 3 % après nous avoir répété qu'il ne serait jamais signé dans les mêmes termes.

Au niveau national, il vous a fallu un peu plus de temps pour bien réaliser le contexte et malheureusement du temps, nous n'en avons plus ! Vous le reconnaissez vous-même dans une interview au Point la semaine dernière où vous dites : « nous avons peut-être sous-estimé la situation quand nous étions dans l'Opposition » !

Six mois de perdus à défaire méticuleusement tout ce qui avait été fait par le Gouvernement précédent et à démoraliser la quasi-totalité de la population à commencer par ceux qui créent l'emploi dont nous avons tant besoin : les chefs d'entreprises, mais pas seulement eux, il suffit de demander aux employés et aux ouvriers ce qu'ils pensent de la fin de la défiscalisation des heures supplémentaires.

Votre principale action a consisté à alourdir le fardeau des Français en leur faisant supporter plus d'impôts : + 10 milliards pour les ménages, + 10 milliards d'euros pour les entreprises et en les stigmatisant de surcroît, même si vous avez depuis tenté de corriger le tir avec les mesures tirées du rapport Gallois, mais édulcorées, et encore faudra-t-il que votre Majorité les vote et que le crédit d'impôt compétitivité ne soit pas trop compliqué à mettre en œuvre. En tout cas, ces résultats ne porteront leurs effets qu'en 2014. Cela fait beaucoup d'éléments. Je suis sûre en tout cas, que les entreprises lyonnaises apprécient en ce moment la façon dont elles sont traitées par le Gouvernement que vous soutenez Monsieur le Sénateur-Maire.

En ce qui concerne les dépenses de l'Etat et celles des collectivités locales, permettez-nous de sourire ! 4 ans que vous accablez le Gouvernement pour sa politique vis-à-vis des collectivités ! C'était le méchant gouvernement Fillon ! Or, qu'entendons-nous de la bouche du gouvernement Ayrault et j'attends à ce sujet, avec impatience, l'intervention des autres groupes de votre majorité car il est vrai que pour certains d'entre eux, nous votons ensemble contre les propositions gouvernementales du Sénat ! Que nous dit ce gouvernement ?

M. LE MAIRE : Vous êtes « mignonne » Madame Balas !

(Sourires.)

Mme BALAS Laurence : La réduction des dépenses des collectivités locales est nécessaire, les différents ministres insistent régulièrement là-dessus : baisse des transferts financiers et augmentation des transferts de compétences -il me semble avoir entendu Mme Lebranchu parler à ce sujet- sont à l'ordre du jour et cela nous rappelle quelque chose !

Le gel des dotations de l'Etat est donc encore reconduit pour 2013 et une diminution de l'enveloppe normée de 2,5 milliards d'euros pour la période 2013-2015 est même prévue. A cela se rajoute l'effort supplémentaire qui ne sera pas neutre annoncé le 6 novembre dernier pour le financement du crédit d'impôt compétitivité.

De plus, la péréquation entre les collectivités se renforce : verticalement et ce n'est pas celle qui avantage Lyon, sauf pour la DSU, mais cela ne devrait pas durer.

Horizontalement, avec le FPIC qui monte en régime : c'était 660.000 euros cette année et ce sera 1,6 M€ en 2013 pour Lyon.

S'ajoutent à cela quelques petits réajustements, les fameux facteurs exogènes sur lesquels vous ne pouvez pas grand-chose Monsieur Brumm, mais certains ne sont pas si exogènes que ça puisqu'ils ont une origine gouvernementale :

- le taux de contribution employeur de la caisse de retraite des agents est réévalué : + 1,8 M€ pour la Ville ;

- l'affiliation des élus locaux à la sécurité sociale : + 500.000 euros en 2013 ;

- le seul vrai facteur exogène reste l'énergie : + 700.000 euros en 2012.

Alors dans ce contexte, que nous dites-vous ? Pas grand-chose de nouveau !

2012 : de bons résultats dus encore une fois à des recettes propres à la Ville :

- droits de mutation qui restent élevés,

- des actions de la Ville : après le stationnement et les terrasses, c'est au tour de la taxe sur la publicité extérieure payante : 2,6 M€ en 2012 contre 900.000 euros en 2011. Vous qui avez toujours de bonnes idées pour remplir les caisses de la Ville, nous attendons avec impatience les propositions pour l'année 2013,

- des dépenses stables ce qui permet un certain autofinancement des investissements toutefois encore inférieurs aux prévisions : 115 M€ contre 133 annoncés.

Pour 2013, les choses se tendent :

- des facteurs moins favorables avec une baisse attendue des droits de mutation (ressource importante de ces dernières années) et ralentissement aussi probable des rentrées fiscales jointes à la diminution des dotations de l'Etat,

- de plus, un plan d'investissement en forte montée de régime : 170 M€. Nous verrons si vous arrivez à les réaliser puisque jusqu'ici cela n'a pas été le cas.

Alors, je pourrai reprendre mon intervention de l'année dernière, et celles d'avant, pour vous dire : que faites-vous pour préparer cette évolution quasi certaine ? Rien ! La gestion au jour le jour a ses limites...

Pas d'évolution dans la gestion du personnel, toujours aussi conflictuelle, quoiqu'en ait dit M. Bolliet avec les grèves des cantines. Pas de progrès dans la mutualisation : Opéra, Maison de la danse et un refus méprisant de répondre à nos questions sur ce sujet. Rien ne change.

Monsieur le Maire, alors que des efforts importants vont être demandés aux collectivités par vos amis socialistes, il vous est difficile aujourd'hui de nier la nécessité d'une remise en question profonde de la gestion de la Ville et de la Communauté urbaine. Cela va de pair. Quand allez-vous lancer enfin le chantier d'une collectivité responsable et partie prenante de l'effort demandé à tous aujourd'hui pour faire face à la crise ?

Vous avez soutenu un candidat à la présidentielle qui est maintenant Président de la République, vous soutenez un gouvernement dont la porte-parole siège ici-même sur les bancs du Groupe socialiste auquel vous appartenez, alors assumez ses choix !

J'ai une dernière question subsidiaire, Monsieur le Maire : allez-vous voter le projet de budget du Gouvernement socialiste au Sénat, car à entendre certaines de vos déclarations, on peut en douter ?

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers Collègues, avec ce débat d'orientation budgétaire, nous avons d'ores et déjà un aperçu de la réalisation du budget 2012 même si celui-ci n'est pas encore clos et si les chiffres définitifs et les analyses en découlant seront présentés lors du compte administratif dans quelques mois. Mais nous avons donc une première photographie des grandes tendances de l'année qui se termine et comme depuis le début du mandat, les Lyonnais peuvent constater que la situation de la Ville de Lyon en 2012 est bonne et très rassurante par rapport à la situation d'autres grandes collectivités locales voisines.

Tout d'abord la Ville de Lyon, dans un esprit de bonne gestion publique, continue sur la voie de la maîtrise de l'endettement et enregistre un recul de ses frais financiers. L'évolution de la masse salariale est elle aussi maîtrisée tout en voyant la création de postes d'agents municipaux pour les équipements municipaux nouveaux, telles que les crèches et les écoles. Par ailleurs notre collectivité devrait connaître en 2012 des recettes fiscales satisfaisantes notamment au niveau des droits de mutation qui, sans atteindre comme l'a précisé Richard Brumm, leur niveau de 2011 resteront plutôt élevées, indicateurs on ne peut plus crédibles du dynamisme de notre ville et ce, grâce aux politiques ambitieuses menées à Lyon et au Grand Lyon, n'en déplaise à certains « Cassandre » de notre assemblée.

C'est d'ailleurs dans ce même esprit d'ambition que nous maintenons, en 2012, une capacité d'investissement élevé avec plus de 115 M€ de crédits de paiement, assumés à plus de 85 % par l'autofinancement, gage là aussi d'une gestion saine et rigoureuse.

Les perspectives pour 2013 s'inscrivent dans la lignée des exercices budgétaires précédents : investissement en progression, coût de fonctionnement maîtrisé, endettement stabilisé et fiscalité maintenue au niveau de notre début de mandat, engagement que vous aviez pris Monsieur le Maire, et que vous tenez ce qui n'est malheureusement pas le cas de toutes les collectivités locales de notre agglomération.

Ainsi le Conseil général du Rhône devrait augmenter la taxe foncière, dernier impôt direct de sa compétence, de plus de 15 % alors même que lors des élections cantonales de 2011, les candidats de la majorité départementale s'étaient engagés à ne pas toucher à la fiscalité directe. Autre lieu, autre pratique ! Vous voyez donc Madame Balas que la hausse de la fiscalité n'est pas l'apanage d'une famille politique.

Il faut aussi souligner que dans ce document d'orientation budgétaire, vous nous présentez un maintien des subventions aux associations au niveau de 2012 et une hausse pour celles, qui comme les centres sociaux et les MJC font l'objet de contractualisation pluriannuelle. Cette décision en faveur du monde associatif est à mettre en perspective avec le désengagement d'autres partenaires publics.

Pour conclure, je dirai que les perspectives financières des collectivités locales s'annoncent difficiles. Prises en étau entre, d'une part, les effets de la crise économique sur leurs ressources fiscales et leurs dépenses sociales, et d'autre part les dotations de l'Etat qui sont soumises aux contraintes de réduction des dépenses publiques décidées par le Gouvernement pour répondre aux exigences du Traité de stabilité de l'Union européenne. On le voit, nos marges de manœuvre sont étroites et nécessitent une gestion responsable et lucide de nos finances locales et dans ce contexte

sensible les orientations budgétaires 2013 de la Ville de Lyon vont dans le bon sens. Je vous remercie.

M. FURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, le débat d'orientation budgétaire permet, traditionnellement, de resituer l'examen du projet de budget dans son contexte.

La période est bien sûr marquée par la crise économique, sociale et financière et par une recherche de baisse des déficits publics à marche forcée. De plus, le pacte de compétitivité a renforcé cette dimension pour dégager les moyens des crédits d'impôts aux entreprises sans véritable garantie en termes d'emplois, d'investissement et de recherche. Dans ces conditions, le gouvernement le répercute sur les dotations aux collectivités comme le rapporteur l'a rappelé dans le cadre global de la réduction des déficits publics.

Nous l'avons critiqué hier, nous aurons la même position aujourd'hui. Cela est toujours contreproductif vis-à-vis de la relance de l'économie, étant donnée la place des collectivités dans l'investissement public. Le gouvernement, comme les collectivités, sont enfermés dans l'étau des critères des agences de notation privées, décisifs dans l'accès aux crédits, aux financements.

Il est urgent de desserrer cet étau avec la création d'une agence de notation publique européenne et d'un organisme de financement des collectivités autonome, au-delà de la mobilisation de la Banque postale. Il est urgent de sortir de l'engrenage infernal dont l'histoire récente a démontré les méfaits.

Pour notre ville, on le verra, le compte administratif 2012 sera sans nul doute bon avec des ratios respectés largement et un investissement fort. L'année 2013 sera un peu plus tendue avec les hausses des matières premières, le gel en valeur des dotations de l'Etat, la hausse des cotisations à la CNRACL ou des cotisations sociales pour les élus.

Cependant, à la suite de 2012, 2013 verra la réalisation de projets importants avec les nouvelles écoles Bordas, Sardou, Laborde et les extensions des écoles Meynis, Veyet, Alix, le parc Sergent Blandan, la production de logement social, le projet Rives de Saône, la cuisine centrale, le centre nautique du Rhône dans sa première phase, l'espace Montchat, etc ... tout en maintenant un endettement sur la barre des 4 ans, un autofinancement élevé et la maîtrise des frais financiers à un niveau faible. Certes, nous devons être vigilants, mais beaucoup de collectivités aimeraient avoir nos ratios.

Je conclurai en soulignant la nécessité d'être attentifs aux moyens humains des services techniques pour aller au bout de notre plan de mandat ambitieux et plus encore au besoin de relever les défis de l'évolution et de la modernisation des services publics locaux.

Monsieur le Maire, nous sommes par ailleurs inquiets de la situation des Hospices Civils de Lyon.

Voilà les quelques remarques que nous voulions faire au sujet du débat d'orientation budgétaire.

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, en début de mandat, nous nous sommes donnés comme objectif de continuer à développer les équipements et les services en faveur de la population lyonnaise en constante augmentation, tout en ayant un recours modéré au levier fiscal et en préservant la situation financière de la collectivité.

Cet objectif, après cinq années de mandat, est clairement tenu. La situation financière anticipée à fin 2012 reste en effet très bonne, avec un niveau d'épargne qui nous permettra cette année encore d'autofinancer l'essentiel de nos investissements qui devraient dépasser les 120 millions d'euros, signe que les projets d'équipement commencent à être livrés pour certains : la Halle Diagana qui a été inaugurée le 9 novembre dernier, ou qui sont bien engagés comme les nouveaux groupes scolaires Marie Bordas, Combe Blanche ou Victorien Sardou, ou encore l'espace Montchat.

Cette capacité d'autofinancement est particulièrement cruciale aujourd'hui, avec une liquidité qui fait très fortement défaut sur le marché du crédit des collectivités locales où les prêteurs se désengagent et où la nouvelle banque du secteur public basée sur le tandem Caisse des Dépôts et Consignations et Banque postale démarre tout juste. Les collectivités locales vivent donc sous perfusion des enveloppes de crédit successives que met à disposition, à la demande de l'Etat, la Caisse des Dépôts. Nous avons donc la chance d'échapper à ces difficultés de financement que rencontrent beaucoup d'autres collectivités locales qui doivent par conséquent remettre en cause certains de leurs projets.

Mais si la situation reste bonne, elle n'en n'est pas moins fragile, ce qui nous conduit, comme l'indiquait l'Adjoint aux Finances, à conserver le même cadrage rigoureux sur l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. La situation des comptes publics et leur nécessaire redressement

pèse et pèsera plus encore les années à venir sur les finances locales. Il sera dès lors fondamental, dans un contexte où la ressource devient rare, qu'elle soit mieux répartie territorialement et c'est à l'Etat de jouer ce rôle d'intermédiaire pour faire évoluer les inégalités.

Aujourd'hui, la répartition des dotations et les modalités de calcul du fonds de péréquation nous sont défavorables, comme elles le sont aussi pour d'autres grandes villes. Or, il est impératif que soient mieux pris en compte le poids des charges de centralité qui pèse sur les grandes villes comme Lyon, ainsi que les efforts qui sont faits notamment en matière de logement social, ou encore d'effort fiscal. Cela permettrait d'éviter les abus actuels où certaines collectivités plutôt aisées et qui sous-fiscalisent, voient leur dotations augmenter et sont bénéficiaires du système de péréquation.

En conclusion, Monsieur le Maire, chers Collègues, chaque année qui passe conforte notre stratégie prudente qui permet, dans un contexte financier très tendu, de continuer à préserver les grands équilibres financiers de la municipalité, tout en continuant à mettre en œuvre nos priorités en faveur des Lyonnais.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, en cette fin novembre, le froid s'installe, le DOB arrive et calme les ardeurs.

Au moment d'aborder ce débat sur nos orientations budgétaires pour Lyon, il est clair que nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la politique menée au sommet de l'Etat. Au prétexte de rééquilibrer des comptes publics, le Gouvernement reconduit le gel des dotations de l'Etat destinées aux collectivités locales pour 2013, et puis un recul de l'ensemble de ses financements. Or, si c'est bien cela qui s'annonce aujourd'hui, le changement n'est donc pas pour maintenant.

Réduction de la dépense publique, hausse des prélèvements fiscaux et sociaux, sont les deux remèdes proposés. Fondés sur une hantise de la dette publique et un objectif obsessionnel de réduction du déficit public, ils auront un impact des plus négatifs sur la croissance et contre le développement des capacités humaines. Le seul but assigné aux politiques publiques est de suivre les directives européennes fixées par les divers traités européens, le TSCG qui nous contraint et fait débat parmi les nombreux économistes dans notre pays comme à l'étranger.

Après la suppression de la taxe professionnelle, ces dispositions entraîneront en tout état de cause un transfert de charges sur les familles et un recul considérable de l'autonomie fiscale des collectivités, et donc un recul des libertés locales. L'aggravation de la situation financière des administrations publiques locales est inéluctable. Les mesures annoncées vont non pas permettre de sortir de la crise, mais rajouter de la crise à la crise et ne plus permettre que les collectivités locales soient à la fois un amortissement social et un outil de croissance, quand on sait que leurs investissements pèsent pour plus de 73 % de l'investissement public.

Tous les indicateurs sont au rouge : les inégalités explosent, le chômage s'envole, et l'exclusion envahit plus que jamais les quartiers et c'est vous, la Droite, Mme Balas et M. Havard, et toute la Droite, qui nous avez laissé cet héritage. Je ne rigolerai pas tant, quand je vois ce qui se passe au niveau de l'UMP aujourd'hui, et depuis hier soir...

Les populations se tournent vers les collectivités locales dans l'espoir qu'elles suppléent aux missions de l'Etat pour apporter des réponses efficaces et immédiates à l'urgence de leurs situations, mais notre Ville de Lyon va être touchée en 2013 par la diminution de ses recettes, moins 2 millions d'euros de dotations, l'augmentation de sa contribution au fonds de péréquation à hauteur de 1,6 million d'euros, la hausse du prix de l'énergie, vous l'avez dit Monsieur l'Adjoint Richard Brumm, atteindra 15 % de nos dépenses de gestion.

Aussi, à l'heure de débattre des orientations budgétaires de la Ville, notre problématique n'est pas « combien », c'est « comment ». Comment rendre la vie moins chère pour la grande masse des Lyonnais ? Comment leur permettre d'habiter leur Ville, de vivre dignement du produit de leur travail ? C'est la raison pour laquelle nous considérons que tout doit être fait afin d'alléger la dureté de la vie pour les Lyonnais et poursuivre les actions de solidarité qui sont engagées depuis de nombreuses années et qui caractérisent notre action depuis le début de notre mandat, sauvegarder le cœur de nos politiques locales et consolider le service public local.

Sur le front du logement, en 2012, ce sont quand même un peu plus de 1.700 logements sociaux nouveaux qui seront financés dans la continuité d'un effort sans précédent à Lyon, ce qui nous rapproche des objectifs fixés par la loi SRU qui n'est qu'une première étape. Plus que jamais, une de nos priorités c'est la production de logement social, son rééquilibrage à l'échelle du territoire lyonnais.

Par ailleurs, parce que les agents de la Ville sont pour nous une préoccupation permanente, vous le savez Monsieur le Maire, nous voulons vous redire qu'il ne faut pas s'interdire

d'embaucher des agents supplémentaires. Quand autant de nouveaux équipements ouvrent, quand nous proposons autant de nouveaux services, il ne faut pas hésiter. L'adaptabilité et le redéploiement des agents ont des limites : leur bien-être, leur capacité à remplir leur mission doivent être pris en compte. Nous avons fait des efforts de promotion et de dé-précarisation, c'est tout à notre honneur, il faut plus que jamais les amplifier et veiller au respect des conditions de travail. Mon Groupe, vous le savez, y est extrêmement attaché.

Sur le front de la solidarité, notre collectivité mobilise 2,8 millions d'euros, ce sont des dispositifs d'insertion, d'accompagnement social, des places d'hébergements, le financement de l'aide sociale à l'enfance. C'est notre devoir et notre responsabilité. Cet effort est nécessaire car notre Ville n'est pas épargnée par la régression sociale que connaît notre pays.

Dans ce contexte, notre Groupe estime que notre majorité devrait définir des priorités politiques que déjà vous définissez effectivement dans le concret et en mettant en exergue le financement de la solidarité et la limitation des inégalités. La bonne santé financière de la Ville avec ses marges de manœuvre préservées devrait être mise à contribution pour ce faire.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, en introduction j'aurai juste une interrogation : je trouve que voir aujourd'hui l'UMP avec ses deux « papas », qui se vante de voter avec le Parti Communiste, je me dis que plus qu'une crise nous vivons une mutation que même M. Schumpeter n'avait peut-être pas envisagée...

Pour revenir à ce document, je dirai que sa présentation a souligné comme chaque année une bonne gestion, une capacité de désendettement qui n'atteint pas les 4 ans. Une gestion économe -cela a été dit- qui n'interdit pas des projets importants pour nos concitoyens, que ce soit le parc Sergent Blandan, le centre nautique du Rhône, l'espace Montchat et un bon nombre d'écoles. Mais si notre Ville, en sachant rester prudente, peut continuer ses projets malgré des baisses de recettes liées à la crise économique -cela a été dit aussi- il n'en est pas de même pour tous nos concitoyens d'une part, pour toutes les villes d'autre part.

Nos concitoyens d'abord : le nombre de ceux qui souffrent de plus en plus des effets de la crise et de la baisse d'activité ne cesse d'augmenter. Les chiffres que nous donne notre Centre communal d'action sociale et les associations qui viennent en aide aux plus démunis, sont sur ce point extrêmement parlants : forte augmentation des demandes d'aides, forte augmentation des appels d'urgence, plus de 1.000 repas chaque midi servis par différents restaurants sociaux. Celui du CCAS est aujourd'hui contraint de faire dix services consécutifs le midi, je n'oublie pas non plus le manque de places récurrent dans les centres d'hébergement d'urgence.

Voilà des conditions d'accueil qui n'ont rien de bon pour la dignité des personnes accueillies, ni pour les conditions de travail des agents de nos services.

Pour d'autres villes, la situation est grave car en plus des difficultés énormes de leurs habitants, ce sont les finances même de la cité qui sont en péril. La crise entraîne ces communes dans une spirale d'endettement et de baisse de ressources. Elles ont ainsi de plus en plus de mal à payer leurs débiteurs, des petites entreprises et des artisans locaux pour la plupart. Le risque est alors fort d'entraîner des fermetures de PME et de condamner au chômage des dizaines et des dizaines de salariés.

C'est pour protester contre cette situation que la semaine passée Stéphane Gatignon, le Maire écologiste de Sevrans, l'une des 100 villes les plus pauvres de France, a fait une grève de la faim de plusieurs jours devant l'Assemblée nationale. L'Assemblée a voté la hausse de nombreuses dotations, que ce soit la dotation de développement urbain, de solidarité urbaine, de solidarité rurale et le Fonds national de péréquation, et le Gouvernement a décidé de dédier prioritairement l'augmentation de la Dotation de solidarité urbaine de 120 millions aux villes les plus pauvres.

Enfin, si la question de la péréquation qui est la répartition de l'argent entre les communes riches et pauvres reste ouverte, c'est aussi et principalement parce que des villes riches comme certaines de l'Ouest lyonnais, par exemple, ne participent pas assez à l'effort collectif. Parce que c'est ça aussi la péréquation, c'est ça aussi la solidarité

M. BOLLINET Dominique, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce débat d'orientation budgétaire s'avère finalement très politique, chacun regarde le climat général de notre pays avec ses lunettes. J'ai tendance à penser que la politique économique menée par ce Gouvernement d'une part, exprime une très grande cohérence, d'autre part, s'inscrit parfaitement dans le programme du Président, tel qu'il avait été annoncé durant la campagne.

Je crois que le projet de loi de finances 2013 couronne l'adoption de plusieurs textes importants durant l'été : d'abord le collectif budgétaire du début de l'été, qui avait permis déjà de mettre en œuvre un certain nombre de mesures. Je rappelle qu'au début de l'été, le déficit public était,

en gros, sur une tendance de 5 % et que ce premier collectif budgétaire avait permis de le ramener à 4,5 %. Et aussi le pacte européen de croissance qui complète le pacte de stabilité.

Ensuite, il y a eu la discussion du projet de loi de finances, qui intègre donc un nouvel objectif beaucoup plus ambitieux, de 3 % pour la fin 2013. Cet objectif, je crois qu'il prend tout son sens dans le contexte macroéconomique européen et mondial, si l'on veut bien comprendre que ce qui est en jeu, c'est à la fois la crédibilité de notre pays, mais surtout le fait qu'il puisse retrouver des marges de manœuvre macroéconomiques. C'est-à-dire que cet objectif n'est pas lié directement aux contraintes européennes : c'est bien un acte volontaire de notre pays, proposé par l'Exécutif et discuté au Parlement, qui se joue derrière l'adoption de cet objectif, effectivement très ambitieux.

Je crois que l'on peut dire aussi que le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, est le dernier acte qui donne du sens à l'ensemble de la stratégie macroéconomique de ce Gouvernement. Maintenant, on peut dire que le cap est fixé, on peut dire que le chemin est tracé, que en tout cas pour les mois et les années qui viennent, le cadre macroéconomique des décisions de chaque agent économique est fixé avec une grande visibilité et une grande cohérence.

Concernant l'analyse de la conjoncture : effectivement l'un des risques liés à cet objectif, est de réduire la croissance économique. Il se trouve que le résultat communiqué par l'INSEE pour le 2^e trimestre et le 3^e trimestre 2012, indique que la France échappe à la récession. Nous sommes le seul grand pays dans la zone euro, avec l'Allemagne, à échapper à la récession, avec un taux de croissance du PIB de 0,2 % au 3^e trimestre : c'est de bon augure pour la suite. Les agents économiques français avaient besoin d'un cap, ils avaient besoin d'une stabilité d'orientation macroéconomique et cela leur permet d'investir, de prendre des décisions sur leurs dépenses de consommation et surtout d'investissement.

Concernant la Ville de Lyon, quel est l'impact de ce cadre bien fixé ? Il me semble qu'on peut dire que cet impact est de trois types : le premier, c'est d'abord de clarifier le cadre de nos finances publiques pour les années à venir ; ce cadre est parfaitement clarifié, c'est l'Etat qui prend à sa charge l'essentiel de la réduction du déficit et c'est lui qui prend à sa charge l'essentiel du choc fiscal.

Il nous reste donc à nous adapter à ce cadre, avec une réduction de nos dotations à venir, pas pour 2012, mais à partir de 2013, 2014, et bien effectivement, il faudra que nous nous adaptions à ce cadre.

Le deuxième impact pour nous, c'est que nous bénéficions des retombées des orientations assumées par l'Etat, notamment à travers la réduction du coût du financement de notre dette.

Tout à l'heure, Richard Brumm indiquait que les commissions de nos emprunts augmentaient ; par contre, ce qui est certain c'est que le taux d'intérêt de nos emprunts diminue et donc d'une certaine manière nous bénéficions de cet impact-là.

Mais surtout, je crois que finalement le troisième impact, c'est que nous rapprochons la politique de la Ville de Lyon de celle de l'Etat ; ce qui est en jeu finalement, c'est exactement ce qu'a dit notre Collègue Denis Broliquier tout à l'heure, c'est-à-dire le fait que, à travers le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, nous faisons converger nos politiques. Rappelons effectivement aux Lyonnais que ce qui est important, c'est de faciliter un développement de l'activité économique, c'est de stabiliser le cadre de référence des agents économiques et de leur permettre de prendre des décisions, de retrouver de la visibilité, de réinvestir à nouveau sur l'éducation, sur la recherche, sur les investissements nécessaires dans notre ville pour créer de l'emploi.

Voilà ce que je voulais dire au nom du Groupe Socialiste et apparentés.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais rester dans la généralité.

Je rappelle que nous travaillons, notamment avec les Finances, pour présenter un débat d'orientations budgétaires, fondé sur des réalités locales.

Même si nous présentons le climat général, la politique mondiale, nous restons, j'allais dire, très près du sol, parce que nous avons des obligations qui nous sont imposées par un certain nombre d'éléments, économiques et politiques extérieurs.

Donc, nous vous présentons un tableau qui n'est pas très excitant, parce que c'est de la gestion pure, de la bonne gestion, et nous vous présentons à tous le travail que nous avons fait et nos perspectives.

Moi qui ne suis pas un homme politique et qui ne le serais jamais, d'ailleurs je suis un peu vieux pour cela !

(Sourires.)

Je constate en fait qu'aujourd'hui ce qui fait plaisir aux uns et aux autres, c'est de ne parler que de ce qui se passe à Paris. Moi, je suis à Lyon, je suis Adjoint aux Finances d'une grande ville de province et j'essaie avec les services de bien gérer cette ville.

Quand on me dit que les dotations baissent, que cela vienne de droite ou de gauche ou de n'importe quel côté, moi, en tant qu'Adjoint aux Finances, je dis : « cela va être plus difficile ! »

Lorsque des mesures sociales sont prises par tel ou tel gouvernement, et bien je m'en réjouis sur le plan social

Mais par exemple quand on décide d'augmenter le point de retraite des fonctionnaires, cela coûte à la Ville 1.800.000 €. Sur le plan social, je suis personnellement satisfait, mais dans la vision de l'Adjoint aux Finances, je le suis moins.

Quand on décide que les élus territoriaux bénéficieront d'un statut au niveau de la sécurité sociale plus favorable, je m'en réjouis le matin, mais le soir, je constate que cela nous coûte 500.000 €.

Donc, je suis contraint de dire que nos difficultés incombent à la situation. Les droits de mutation, on l'a dit tout à l'heure, vont un peu baisser, les dotations vont un peu baisser. Et c'est tout cela qui rend cette situation difficile.

Nonobstant tous ces éléments, nous essayons de tenir une ligne droite, certes prudente. Alors, quand M. Broliquier a l'air de dire que nous manquons d'audace, je ne sais pas ce que cela veut dire « manquer d'audace » ! On fait avec ! Et quand on fait avec, et bien on fait avec prudence !

Je ne sais pas à combien seront les taux l'année prochaine ? Je ne sais pas combien les droits de mutation, seront l'année prochaine ? Donc, nous maintenons une ligne prudente.

Le Maire a dressé un plan d'investissement que nous respectons, mais pour ce faire c'est parfois assez difficile. Lorsque c'est délicat, il faut naviguer au plus près.

C'est ce que nous faisons et je crois qu'en ne parlant que de ce qui se passe à Paris, nous n'avancions pas beaucoup !

Moi, je reste vraiment les pieds dans la glaise et je dis que nous faisons au mieux avec ce que nous avons !

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Brumm. Mes chers Collègues, quelques remarques par rapport au débat qui vient d'avoir lieu.

D'abord vous savez, moi j'ai essayé de me forger un certain nombre de convictions à travers quelques dizaines d'années de vie publique locale, ce qui m'a donné une certaine vision de l'environnement général et des politiques qui mériteraient d'être suivies.

Je livre toujours mes convictions avec une certaine liberté de ton. Parfois il arrive que petit à petit ces convictions soient partagées par davantage, ce qui n'était pas le cas au début. Je pense qu'on verra cela dans les semaines qui viennent sur d'autres points : je parlais du premier point, par exemple sur le rapport Gallois, sur le deuxième point, sur la réforme des collectivités territoriales, on verra peut-être que les propositions que l'on peut faire, recueillent quelques échos.

Pour celles et pour ceux qui voudraient connaître la vision globale que je me fais de la société, je vous renvoie à un petit livre que j'avais écrit il y a deux ans « Et si la France s'éveillait ! » Il me semble qu'elle se réveille de manière un peu brutale, mais il n'est jamais trop tard pour essayer d'inverser les tendances.

Donc sur ce que je pouvais dire sur l'entreprise, sur ce que je pouvais dire sur l'Europe, sur ce que je pouvais dire sur la protection sociale, je vous renvoie à ce livre, je n'ai pas changé d'opinion.

Sur le reste, il est évident que les difficultés que nous connaissons ne sont quand même pas nées d'il y a trois mois ! La perte de compétitivité des entreprises, puisque vous citez le rapport Gallois, lisez-le ! Il vous dit que cela date des politiques qui ont été suivies depuis dix ans. Et évidemment, on n'était pas exactement là pour mener ces politiques.

Et il y a peut-être quand même un certain point à faire par rapport aux politiques menées par le passé.

Alors, je constate qu'aujourd'hui, grosso modo, l'Etat est d'un endettement absolu. Tout à l'heure j'évoquerai l'évolution de la dette de Lyon

(tableaux)

On voit l'évolution de la dette de la Ville de Lyon. J'ai même demandé d'autres projections de manière à montrer que « la mariée était belle », mais quand même qu'il fallait y faire un peu attention.

On s'aperçoit que depuis 2001, c'est-à-dire depuis le moment où j'exerce un certain nombre de responsabilités, la dette a jusqu'à aujourd'hui plutôt baissé. En France, elle a augmenté dans le même temps depuis 2001, de 111 %. Il y a quand même une sacrée différence entre ce qui se passe à Lyon et ce qui s'est passé au niveau national et donc la capacité...

(Interpellation de Mme Berra.)

... Madame Berra, si vous voulez prendre la parole, vous le ferez après, plutôt que de grommeler dans votre coin.

Donc, évidemment, on continuera comme le disait Richard Brumm à avoir des politiques qui ne nous mènent pas droit dans le mur. Et le problème de la dette est un problème tout à fait fondamental.

Alors, aujourd'hui, évidemment l'Etat a des difficultés extrêmes et on va -quelque chose que je peux partager- appeler tout le monde à l'effort : réduction des dépenses de l'Etat et appel à la solidarité des collectivités locales.

Cela se traduit au travers des différents budgets au cours des dernières années, puisque depuis –on va dire- 2008, où date la grande inflexion –je vous rappelle qu'à l'époque pour les collectivités locales il y avait ce que l'on appelle des contrats de croissance et de solidarité qui liaient l'Etat et les Collectivités locales- tout d'un coup le mot croissance a été banni, c'est devenu des contrats de stabilité. C'était en 2008 et depuis nous avons commencé à être ponctionné.

Lorsque je fais le constat au travers de la diversité des attitudes, en l'espace donc de 5 ans, ce sont pratiquement une dizaine de millions d'euros au travers des différentes mesures qui ont été ponctionnés sur la Ville de Lyon. Et je pourrais en dire autant, à l'occasion de l'examen du budget, pour ce qui concerne le Grand Lyon.

Alors, vous comprenez mes chers Collègues, que je ne regrette pas d'avoir précisé il y a quelques années, je le rappelle au début de chaque mandat, qu'il fallait effectivement mener un certain nombre de politiques prudentes et que la prudence n'est pas contradictoire avec l'ambition. Car, que je sache, on a à la fois permis d'avoir une augmentation de la dette qui soit nulle, avec même une légère diminution -mais on y reviendra, on va dire sur 2014-2015, on se retrouvera au même pallier qu'en 2001, ce qui n'est pas si mal que cela dans les circonstances actuelles- et en même temps d'avoir un investissement fort.

Je suis allé dans différentes villes ces derniers temps et ce qui m'a frappé, la différence avec Lyon, c'est que dans ces villes on ne voyait aucune grue. A Lyon on nous reprocherait plutôt le contraire, que ça bouge trop. Moi, j'aime mieux les villes qui bougent plutôt que celles où plus rien ne se passe. Et on voit bien les difficultés d'un certain nombre de nos grandes agglomérations aujourd'hui.

Alors, qu'est-ce que cela demande ? Cela demande qu'on continue à avoir une certaine prudence. Je le dis, puisque ma Collègue Nicole Gay m'a interpellé, il faut à la fois mener des politiques sociales ambitieuses, mais en même temps, qui soient réalistes parce qu'il est toujours facile de faire des chèques en blanc. Cela finit toujours par être douloureux. Et j'aime mieux ne pas faire des chèques en blanc, mais faire en sorte que sur l'avenir ce soit durable. Dans un certain nombre de pays, les collectivités locales ont été amenées aujourd'hui à diminuer les salaires de leurs fonctionnaires, les retraites de leurs fonctionnaires de 25 %. Et bien moi, j'aime mieux que cela n'arrive pas demain !

Et pour que cela n'arrive pas demain on ne peut pas tout lâcher aujourd'hui. Et donc même si certains trouvent qu'on est un peu pingre, je leur dis : « mes amis c'est votre avenir qui est en jeu ».

Et moi, ce que je veux vous garantir à vous, à ceux qu'on va embaucher demain, c'est que demain la collectivité locale, que ce soit la Ville de Lyon ou le Grand Lyon, puisse continuer à payer.

Alors, investissement important ! J'entendais année après année l'Opposition dire « mais vous ne réaliserez pas votre plan de mandat » ! Et bien si. On a dit qu'on ferait 650 millions et on y arrive, on va faire 650 millions, mais rien n'est fait à la virgule. On me dit aujourd'hui 657 millions à la lecture du mandat.

Je ne parle pas du Grand Lyon où là on a explosé les plans d'investissement et où on est allé bien au-delà de nos espérances. Donc, voilà à la fois un investissement considérable et en même

temps une gestion équilibrée et qui permet que dans l'avenir on puisse continuer sur la même tendance.

Or, un certain nombre de nos Collègues me disent : « mais tout ceci manque d'audace. » Si je faisais ce qu'ils disent, tout d'un coup, je réunis la Ville de Lyon et le Grand Lyon, je ne raconte pas les revendications de personnels qui me prendraient la tête avec de larges banderoles. Mais c'est dans la discussion. Ce n'est pas dans la réalité.

Evidemment, M. David le savait tout à l'heure, entre les mots et les actes, il y a quand même une grande différence. Pour ceux qui sont dans les mots, c'est toujours plus facile que ceux qui sont dans les actes.

Mais, mes chers Collègues, vous allez voir. Il va y avoir une loi sur les collectivités territoriales et je pense qu'elle devrait permettre de faire un peu bouger les choses.

J'ai attiré l'attention du Gouvernement et Mme Lebranchu sur un certain nombre de réalités de notre pays. Il y a un très bon livre. Je le signale pour l'Opposition, mais pour s'ouvrir à la culture, pour la Majorité aussi, de M. Laurent Davsi qui s'appelle « la crise qui vient ». Que dit M. Davsi grosso modo sur l'économie française et son rapport aux collectivités territoriales : c'est qu'en France il y a 8 millions de salariés qui sont dans ce qu'on appelle l'économie productive, 8 millions de salariés qui sont dans ce qu'on appelle l'économie résidentielle. L'économie productive c'est celle qui est ouverte sur la compétition internationale. L'économie résidentielle c'est celle qui tire une partie de ses moyens de l'économie productive et par le jeu de la redistribution, que ce soit les retraites, que ce soit le tourisme, etc..., alimente d'autres territoires. Et 6 millions de salariés de la fonction publique et l'économie productive se trouve concentrée dans 35 à 40 % des territoires.

Ce que je dis au niveau national, c'est « attention dans les réformes que vous faites », ... péréquation etc .. Si vous mettiez « à genoux » les 35 à 40 % de l'économie productive, demain c'est l'ensemble du pays qui serait concerné.

Je pense que ce discours commence à être un peu écouté et que l'on verra dans la réforme des collectivités territoriales, qu'il y a une prise en considération pour faire en sorte, en particulier, que les grandes agglomérations, comme celle de Lyon, puissent aller de l'avant. Je l'ai souvent dit au niveau national : aujourd'hui une agglomération comme Lyon n'est plus simplement dans la compétition avec les autres villes françaises, mais dans la comparaison avec les grandes villes européennes et mondiales. Il faut donc donner à des agglomérations comme Lyon, la possibilité de se comparer à Barcelone, à Munich, à Manchester, à Hambourg, etc.

Je pense que ce discours commence à passer et que dans la loi qui sera proposée, vous le verrez, le statut de métropole européenne va être une des dispositions adoptées, de même que le discours que nous avons réussi à faire passer sur la nécessité de soutenir plus largement les agglomérations françaises, les infrastructures urbaines commence à passer également.

Evidemment cela doit passer sur le plan théorique et de la philosophie de la décentralisation, mais également dans un prochain temps, sur le plan financier. Vous verrez chers Collègues que si tout le monde est aussi partisan du grand « big-bang » que celui que vous souhaitez, cela pourrait pas mal bouger sur le plan local et plus que vous ne croyez et dans d'autres secteurs que ceux auxquels vous pouvez penser.

Voilà mes chers Collègues, en attendant nous allons essayer de continuer comme on l'a fait et de voter des budgets nous permettant à la fois de développer cette agglomération, de porter les mesures de solidarité que nous portons car si nous construisons 5.000 logements sociaux par an, Madame Gay, c'est parce que nous procédons ainsi.

J'étais ce dimanche, comme il faut bien meubler quelque fois les temps vides, à une œuvre que mon ami Richard Brumm aime beaucoup : « l'entre œuvre protestante » dont le responsable me disait « merci Monsieur le Maire pour ce que vous faites pour les épiceries solidaires que nous avons développées ensemble ». Si nous pouvons le faire c'est parce que nous développons de l'économie productive et cette agglomération et ce n'est jamais très simple. On a l'impression que c'est facile, j'y consacre des heures et des heures, car croyez-moi le tissu industriel se défait beaucoup plus rapidement qu'il ne se construit. Cela demande beaucoup d'efforts pour continuer à le construire.

Voilà Mesdames et Messieurs pour ce débat d'orientation budgétaire et nous nous donnons rendez-vous dans un mois pour le budget.

(Adopté.)